

ADCGG 13



N° 17
JANVIER 2017

ADCGG 13

Président Pierre JOURNEUX

Secrétaire Rolland FIGUERAS

Trésorier Jean-Michel HARY

801 Chemin de Vède aux Estiennes

13390 AURIOL

06 12 78 45 69

pierre.journeux@wanadoo.fr

www.ancgg.org/ad13



BULLETIN DE LIAISON

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE GRAND GIBIER DES BOUCHES DU RHÔNE

SAISON 2016 / 2017

ÉDITORIAL

10 morts en battue en moins de 2 mois !

Alors que la saison précédente avait enregistré le plus faible nombre d'accidents mortels (10) depuis que l'ONCFS en tient la statistique, ces derniers chiffres viennent rappeler à tous la nécessité absolue du respect strict des règles et consignes de sécurité, qui ne paraissent pas bien connues de tous.

Tirs sans identification formelle, tirs non fichants, non respect des 30°, mauvaise manipulation de l'arme, auto accidents, se retrouvent trop souvent à l'origine de ces drames.

La rédaction d'une base commune de règles détaillées de sécurité dans les Schémas départementaux de gestion cynégétique et dans les consignes de battue pourrait être une piste de travail pour la FNC.

Et faudra-t-il penser, en plus, à l'organisation de formations obligatoires à la sécurité pour les équipes de battue ?

Ceci d'abord pour éviter ces morts, et ensuite pour que l'exemple des mesures prises en Haute Savoie par le Préfet (zones rouges interdites à la chasse, et zones oranges interdites à la chasse le dimanche après 11 h 30, formation à la sécurité de plus de 2.200 chasseurs) ne se généralise pas département par département, accident après accident.

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO 16

Page

ÉDITORIAL	1
LE PRÉCÉDENT DE LA HAUTE SAVOIE	2
DATES 2017	2
L'ÂGE DU CHAMOIS	3
LA CHASSE EN ALLEMAGNE : LE PERMIS	4
LA CHASSE EN ALLEMAGNE : L'ENTRAÎNEMENT	5
UN CALIBRE : LE 9.3 X 74 R	6
CÔTÉ CUISINE : LONGE DE SANGLIER AU FOUR	7

ADCGG 13**LE PRÉCÉDENT DE LA HAUTE SAVOIE**

Après un accident de chasse mortel en Décembre 2015, le Préfet de Haute Savoie a pris 2 arrêtés, passés plus ou moins inaperçus des médias et des chasseurs, l'un limitant l'exercice de la chasse, l'autre prescrivant des mesures de sécurité.

Le premier crée des zones rouges et des zones oranges.

Les zones rouges sont interdites à la chasse, pour 3.700 hectares, sauf battues les 2^o et 4^o jeudis du mois. Dans les zones oranges, pour 27.400 hectares, il est interdit de détenir une arme chargée le dimanche après 11 h 30, en clair il est interdit de chasser passé 11 h 30.

Le deuxième arrêté concerne des mesures de sécurité:

- formation obligatoire de sécurité pour les chefs et responsables de battue, et chefs d'équipe, 2.200 chasseurs sont concernés.
- port obligatoire de gilet fluo orange, rouge, ou jaune pour toute action de chasse
- panneaux "chasse en cours" obligatoire pour toute chasse collective (à partir de 5 chasseurs)
- carnet de battue obligatoire
- panneau d'affichage permanent, d'un modèle unique, indiquant les périodes et les jours chassés, mis en place sur les parkings et principaux points de départ de promenades et de randonnées, indépendamment du panneau concernant les chasses collectives en cours. Sur ces panneaux, un flash code permettra d'accéder à une application pour retrouver toutes les informations concernant la chasse sur le territoire concerné.
- Le site internet des services de l'État et de la FDC 74 indiqueront, pour chaque commune, la situation des réserves de chasse et les périodes et jours chassés.

Certes, ces mesures sont des mesures de bon sens, même si certaines (panneaux permanents, flash code, site internet) paraissent contraignantes et peut-être excessives, mais les autres figuraient déjà sur le SDGC de la FDC 74 .

On peut donc s'interroger sur ce deuxième arrêté, qui paraît faire double emploi, au moins pour partie, avec le SDGC, et se demander s'il ne vient pas servir en quelque sorte de justificatif au premier qui prend, lui, des mesures de restriction à l'exercice de la chasse. Sous une pression 'verte'?

Si chaque accident de chasse mortel devient une raison - certains diront un prétexte - à la création de zones rouges et de zones oranges, l'avenir de la chasse en France pourrait devenir problématique.

DATES 2017

FORMATION BGG : 4, 11, 18, et 25 Mars.

EXAMENS BLANCS : 8 ET 22 Avril

EXAMEN : 29 Avril

REMISE DES DILÔMES ET AG de l'ADCGG 13: Vendredi 9 Juin 18 h à Auriol.

Merci de retenir ces dates.

ADCGG 13

L'ÂGE DU CHAMOIS



Pour ceux qui ne vont qu'occasionnellement chasser le chamois, il est parfois difficile de déterminer sur place l'âge de l'adulte qu'on vient de prélever.

Certes, on avait appris à reconnaître l'âge, mais on l'a souvent en partie oublié.

3 repères simples existent:

- les incisives jusqu'à 5 ans,
- le bas de l'étui de la corne ouvert jusqu'à 5 ans, et fermé ensuite,
- le nombre de sillons (anneaux) de croissance, seul possible après 5 ans.

Les incisives: celles de lait sont étroites, les définitives bien plus larges et plus longues.

âge = nombre de définitives + 1.

exemple: 2 définitives (à côté de 2 de lait) = 2+1 = 3 ans

3 définitives = 4 ans

4 définitives = 5 ans et +

Le bas de l'étui: à 5 ans révolus, il se resserre et adhère à la cheville osseuse, il n'y a plus d'espace entre lui et l'os. Il ne faut pas le prendre pour le dernier anneau.

Les anneaux de croissance: à ne surtout pas confondre avec les anneaux de parure.

Les rechercher sur la face arrière de la corne:

Le premier est au milieu de la courbure du crochet, très mal visible.

Le second à 9 à 12 cm du premier, en dessous du milieu de la corne.

Le troisième 3 à 5 cm plus bas.

Le quatrième 0,5 à 1,5cm plus bas.

Le cinquième 0,25 à 0,5 cm en dessous.

Puis l'espace entre sillons est d'environ 2 mm.

La fermeture de l'étui sur l'os ne doit pas être prise pour le dernier sillon.

L'âge est égal au nombre de sillons.

On peut aussi compter le nombre sillons millimétriques à la base de la corne, et ajouter 5 au résultat obtenu pour avoir l'âge (quand il y a ces anneaux millimétriques, c'est-à-dire au-delà de cinq ans).

LA CHASSE EN ALLEMAGNE

L'Association Allemande de la Chasse (Deutscher Jagd Verband) a été fondée dans une première version en 1875.

Elle fut détournée par le 3^o Reich dès 1934 en une association à sa dévotion, dissoute en 1945.

Refondée et établie dans son statut actuel en 1949, elle regroupe les 15 associations régionales (les länder) de chasse allemandes qui représentent environ 270.000 membres sur les 370.000 permis allemands, et les 1.200 chasseurs professionnels.

Le permis de chasse allemand n'a rien à voir avec la facilité presque dérisoire du permis français:

La préparation à ce "Bac Vert", comme le surnomment les chasseurs allemands, s'étale sur 6 à 8 mois (souvent 2 ans en fait), pour un coût de 1.500 à 3.000 € selon le choix de l'organisme de formation.

L'âge moyen des candidats est de 36 ans.

La formation théorique, qui recouvre les thèmes du Brevet Grand Gibier, plus le droit des animaux et la protection de la nature, représente plus de 120 heures de cours.

L'examen comporte un écrit de 100 questions, un oral, et des épreuves pratiques de tir à l'arme de poing, à l'arme longue au sanglier courant, au sanglier à 100 m, au chevreuil à 100 m, au fusil au balltrap (rabbit), avec obligation d'un score minimum de l'ordre de 60/100 pour chaque mode de tir.

L'échec renvoie à l'année suivante.

L'arme de poing est autorisée en Allemagne, et sert à achever un animal blessé, qu'il n'est pas question de servir à la dague, respect de l'animal et de sa souffrance oblige. La dague est pour les musées.

En France, la FDC 67 est la seule habilitée à faire passer un examen donnant l'équivalence du permis allemand aux détenteurs du permis français:

½ journée de formation obligatoire et ½ journée d'épreuves comportant:

- Revolver: tir à 7 m sur cible sanglier, score de 4 / 5 exigé,
- Rabbit au fusil à 25 m , score de 5 / 10 exigé,
- Carabine avec 10 tirs dont : 3 à 50 m sur sanglier courant,
3 à 100 m sur sanglier, assis avec appui,
4 à 100 m sur chevreuil, debout avec appui.

Score minimal de 60 / 100 exigé.

ADCGG 13

Les exigences du permis allemand expliquent l'adhésion et l'implication des chasseurs à toutes les actions proposées, ainsi que l'abondance des installations de cinétir, cruellement absentes en France, sauf quelques rares exceptions .

Absence qui ne paraît pas être un souci fédéral au niveau national, comme souvent au niveau départemental, et c'est fort regrettable.

L'enquête réalisée par la DJV révèle que le chasseur allemand s'entraîne en moyenne 6 fois par an, en stand ou en cinétir.

9 Chasseurs sur 10 s'entraînent ainsi, 50% au moins 3 fois l'an, les autres bien plus. Pour la DJV, l'entraînement est décisif, et le placement optimal de la balle est une exigence et une obligation pour les chasseurs. Cela fait partie d'une déontologie cynégétique.

La DJV et les 15 associations régionales ont organisé l'an passé plus de 1000 cours et séminaires sur différents aspects de la chasse, sur l'écologie et la protection de la nature, ayant réuni 27.000 participants.

4.000 chasseurs sont impliqués dans des projets écologiques.

Et tout cela est relayé par 600 associations intercommunales, et des milliers d'associations communales.

Comme le dit un membre du conseil de la DJV : "c'est impressionnant de voir combien les chasseresses et les chasseurs prennent leur rôle de façon quasi professionnelle et assument leurs responsabilités.

Il est important de montrer ce que font les chasseurs pour l'environnement et donc pour la société".

Les chasseurs doivent se former en permanence afin de conserver et élargir leurs capacités et se comporter conformément à la "Waidgerechtigkeit ."

(ce vocable recouvre les égards et honneurs dus au gibier, le devoir d'abrèger au plus tôt les souffrances de l'animal de chasse, le respect dû aux autres chasseurs, la défense de l'image de la chasse, la protection de la nature, autant que l'observation des lois et règlements).

D'après un article de la DJV aimablement rapporté par Hermann ROTTHINGUIS (AD 11).

ADCGG 13

LE CALIBRE 9.3 X 74 R



Le 9.3X74 R est né en Allemagne vers 1900, succédant au 9.3X72 R chargé à poudre noire. Il a probablement inspiré Otto Buck pour créer cinq ans plus tard le 9.3X62.

En effet la longueur de la cartouche du 9.3X74 était trop grande pour les mécanismes K 98, et réservait cette cartouche à bourrelet aux carabines doubles basculantes dites Express.

Il fallait faire une cartouche plus courte pour les armes à verrou. D'où la création de la 9.3 X 62.

Excellent calibre de battue, particulièrement populaire en Europe, et aussi en Afrique d'influence allemande, le 9.3X74 a réussi à s'implanter aux USA à partir des années 80, et s'y développe depuis une vingtaine d'années.

Destinée aux armes basculantes, cette cartouche mesure 94.5 mm de long, pour 74.7 mm de douille. C'est la plus longue de toutes les cartouches, hors calibres dits africains.

Le poids de la balle va de 14.5 à 19.4 g (225 gr à 300 gr), en général 16.5 ou 18.5 g (285 gr). La charge de poudre de 3.5 à 4 g génère des pressions assez basses, en dessous de 3.400 bars CIP, ce qui est apprécié des fabricants, bénéfique à la longévité des bascules, et pas trop dur à l'épaule.

La vitesse à la bouche est de l'ordre de 720 m/s avec une énergie de 4.800 joules pour des balles de 18.5 g. Soit des performances équivalentes à celles du 9.3X62, qui est en fait son pendant pour armes à verrou.

Les chargements actuellement disponibles représentent toutes les catégories de balles, y compris maintenant les sans plomb, dont une Evo Green de 11,9 g seulement, avec une V0 de 835 m/s cette fois. Le "lourd et lent" devenant "léger et rapide".

Presque tous les fabricants ont ce calibre à leur catalogue.

Destiné aux tirs à courte et moyenne distance, il reste un des meilleurs calibres de battue, surtout quand de gros animaux sont possibles.

ADCGG 13

Côté Cuisine

longe de sanglier au four.

1. préchauffer le four à 150°C
2. parer la longe de sanglier et ficeler pour que la viande se tienne. Saler & poivrer.
3. éplucher et laver 3 carottes, 2 oignons.
4. découper en mirepoix les carottes et oignons
5. faire chauffer de l'huile d'olive avec 3 ou 4 gousses d'ail dans une poêle.
6. faire rissoler la longe 2 à 3 minutes sur toutes les faces .
7. sortir la longe et la mettre dans un plat allant au four.
8. faire rissoler les oignons et les carottes dans la poêle, saler, poivrer et ajouter des herbes de Provence.
9. Sortir les légumes et les disposer au dessus et autour de la longe.
10. Dans la poêle, déglacer les sucs avec du vin blanc au mieux ou de l'eau.
Ajouter à la longe.
11. Recouvrir et enfourner dans le four. Baisser la température à 70°C.
12. Laisser cuire au moins 2h30 (suivant l'épaisseur de la pièce de viande)

Sauce brune

1. réaliser un fond de sanglier avec les os si possible ou utiliser un fond brun de veau.
Assaisonner et ajouter des herbes de Provence.
2. laisser réduire.
3. ajouter du beurre et fouetter énergiquement.

BON APPETIT